

### Initiatives ministérielles

Je me souviens très bien que, au comité, le vérificateur général nous a mis en garde au sujet de cette responsabilité supplémentaire à confier au commissaire. Je suppose que ce que nous avons obtenu est un bon départ, même si cela ne répond pas à toutes nos attentes, et que notre expérience future nous aidera à pousser les choses plus loin.

**Le vice-président:** La période des questions et observations est terminée.

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.):** Monsieur le Président, je suis heureux de donner aujourd'hui mon avis sur le projet de loi C-83, Loi modifiant la loi sur le vérificateur général, qui a pour but de créer une commission de l'environnement et du développement durable au sein du bureau du vérificateur général.

Je suis tout à fait d'accord avec l'intention et le but de ce projet de loi qui sont de contrôler et d'examiner les activités de groupes, d'individus et de ministères eu égard au secteur de l'environnement. Toutefois, je me dois de poser la question pourquoi.

Pourquoi sommes-nous en train de créer une nouvelle bureaucratie pour faire ce que le vérificateur général et le ministre de l'Environnement sont censés faire dans le cadre de leurs fonctions?

• (1700)

N'est-ce pas la responsabilité du ministre de l'Environnement de s'occuper en fait de ces questions? Nous sommes en train de créer un autre palier de bureaucratie qui va coûter plus de 5 millions de dollars aux contribuables canadiens. Pourquoi donc?

Ce projet de loi est une métaphore pour le gouvernement. Que faisons-nous quand nous avons un problème? La plupart des députés dévoués seront d'accord: nous l'examinons, nous l'observons, nous faisons des rapports. Mais agissons-nous? Rarement. Quand nous le faisons, c'est superficiellement. Nous avons ce que j'appelle «l'examinite». Au lieu d'agir lorsqu'il y a un problème, au lieu de s'attaquer au problème, au lieu de chercher la meilleure solution et de l'appliquer—s'agirait-il seulement d'un projet pilote—, nous examinons le problème, nous l'observons et nous faisons des rapports. C'est ce que nous sommes en train de faire ici.

Le but de tout cela est bien sûr de donner l'illusion qu'on fait effectivement quelque chose. En faisant toutes ces études et tous ces rapports, on donne l'illusion de s'attaquer en fait à un problème. En réalité, tout ce qu'on fait, c'est remettre les décisions à plus tard. Pour ma part, c'est un des aspects les plus frustrants de la Chambre. Je sais que beaucoup de mes collègues ressentent la même frustration, comme en témoigne dans une large mesure ce projet de loi. Nous sommes en train de créer quelque chose de nouveau pour jouer un rôle qui aurait dû être assumé par les structures gouvernementales existantes.

C'est pourquoi nous dénonçons cet exemple d'expansionnisme bureaucratique aux dépens des contribuables et tenons à faire porter la responsabilité de ces activités au ministre et au vérificateur général.

En outre, j'ai des suggestions constructives à offrir au ministère qui pourra les prendre en considération. Au lieu d'aller chercher 5 millions de dollars de plus dans la poche des contribuables pour faire quelque chose qui aurait déjà dû être fait, voyons comment le ministère pourrait s'attaquer, avec les moyens dont il dispose déjà, à certains problèmes environnementaux des plus urgents qui existent dans ce pays.

Tout d'abord, il y a au Canada au moins 48 sites contaminés à haut risque. En mars 1995, 11 d'entre eux ont été désignés comme devant être assainis. Les fonds nécessaires ont été débloqués. À la fin de 1996, seuls 13 sites supplémentaires seront ainsi désignés.

Cela laisse 24 sites qui représentent un grave danger pour notre pays, plus spécialement pour l'environnement et pour les gens qui vivent à proximité de ces derniers. Je ne peux trop insister sur le fait que ces sites représentent un grave danger pour les gens qui vivent dans les environs et qu'il faut les décontaminer, non pas l'an prochain ni dans cinq ans, mais immédiatement. Ce serait une bonne chose si le ministère passait à l'action.

En outre, rien n'est prévu pour ces 24 sites. D'où viendra l'argent? Quand s'en occupera-t-on? Je défie le ministère de s'attaquer à ce problème dans les plus brefs délais.

Les députés peuvent voir pourquoi nous cherchons à modifier le processus décisionnel: en mars 1989, 250 millions de dollars ont été mis de côté pour assainir des sites contaminés. En mars 1995, combien avaient fait l'objet de mesures correctives? Absolument aucun. En outre, il n'existe aucun projet en vue d'utiliser cet argent à bon escient et d'assainir les sites contaminés. Six ans plus tard, nous en sommes toujours au même point.

Par ailleurs, il n'existe aucun plan en vue de répertorier les sites contaminés au pays. Nous ne pouvons pas nous attaquer aux questions environnementales urgentes, aux zones contaminées, tant que nous ne savons pas où sont ces endroits contaminés. Nous n'avons même pas commencé à les répertorier. C'est pourtant la première chose à faire si l'on veut assainir ces endroits fortement contaminés.

Pour les sites déjà connus, nous n'avons absolument aucune idée de ce que coûtera leur assainissement.

Le programme fédéral de destruction des BPC s'est terminé en mars 1995. Il n'y a aucun plan de nettoyage des endroits contaminés par des BPC et pourtant certains de ces endroits posent dès maintenant des risques importants pour certains Canadiens habitant à proximité.

• (1705)

Le Canada est un grand producteur de déchets. Nous produisons plus de 30 millions de tonnes de déchets par année, soit plus d'une tonne par personne. Nous en recyclons environ 10 p. 100. C'est pas mal, mais c'est loin d'être assez et nous devrions faire beaucoup plus. Je pense qu'il est intéressant de comparer à certains pays européens qui font un travail remarquable d'expansion de leurs programmes de recyclage pour y inclure beaucoup plus de choses et y faire participer une plus grande partie de leur population, ce qui